

A Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne

Société musicale

Du Pont-Neuf



Statuts.

Comité de Direction fondateurs

M. Barjau de Lafont, président.

Debitte, vice-président

Sarre, Directeur.

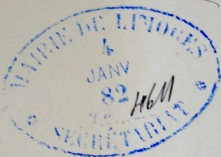
Villegouris, trésorier-général

Périgord, trésorier adjoint

Catel, secrétaire

A Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne

Limoges, 25 décembre 1881



Monsieur le Préfet,

Au nom du Comité de Direction de
la Société musicale du Pont-Neuf j'ai
l'honneur de soumettre à votre approbation les
Statuts de la dite Société signés du Président.

Agriez, Monsieur le Préfet, l'assurance du
profond respect de votre humble serviteur

François Larre, Directeur

4, ancienne route d'Aixe
Limoges

PONT-NEUF



Monsieur,

Pour répondre aux vœux d'un grand nombre de personnes dévouées à la fondation de la *Société musicale du Pont-Neuf* et désireuses d'encourager et de consolider cette institution, nous avons l'honneur de vous informer qu'une première réunion des Membres d'honneur et protecteurs aura lieu dans une des Salles de l'École communale des garçons du Pont-Neuf,

Le Dimanche 18 Décembre courant,
à deux heures de l'après-midi.

ORDRE DE LA SÉANCE :

- 1^o Compte rendu de l'état actuel de la Société ;
- 2^o Élection d'un Président ;
- 3^o Composition du Bureau ;
- 4^o Lecture et adoption des Statuts ;
- 5^o Inscription des Membres adhérents.

Dans ses Statuts, la Société s'impose l'obligation d'organiser périodiquement des Soirées ou Concerts en faveur de ses Membres et de leurs Familles, comme aussi de donner régulièrement des Auditions musicales publiques dans le quartier du Pont-Neuf.

Voulant faire participer à cette œuvre un grand nombre de personnes, il sera créé plusieurs catégories de Sociétaires.

Assurés d'avance de votre dévouement à toute institution artistique présentant les garanties d'un sérieux avenir,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre profond respect.

LE PRÉSIDENT PROVISOIRE,

DEBETTE.

LE DIRECTEUR,

F. SARRE.